

Préavis de la Municipalité au Conseil communal d'Etagnières

N° 25/02/2020 – Infrastructures et Finances

Objet : demande d'autorisation de réaliser la réfection partielle du revêtement de la route cantonale (RC 401) en traversée de localité d'Etagnières estimée à **CHF 175'000.00.- TTC.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

PREAMBULE / CONTEXTE

Notre commune est traversée du nord au sud par la route cantonale (RC 401) ainsi que par la ligne de chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB).

Lors de l'étude et de la mise en service des nouveaux feux routiers et ferroviaires, le bureau technique chargé de ces travaux a compté un trafic véhicules/jour en début 2019 de plus de 15'000 véhicules.

Selon les perspectives de développements qui se réalisent dans le Gros-de-Vaud, ce chiffre en constante évolution, pourrait atteindre environ 17'000 véhicules/jour à l'horizon 2025.

Pour donner suite à de nombreuses remarques de nos concitoyens, des usagers locaux et autres pendulaires de la région, ainsi que des observations de la Commission Sécurité du conseil communal, quant au mauvais état du revêtement en place, la Municipalité vous propose de poser un nouveau revêtement sur la RC 401 aux endroits les plus dégradés en traversée de localité.

En effet afin de garantir la sécurité des usagers, nous effectuons très souvent le comblement des trous sur cette RC 401 avec de l'enrober à froid, ce qui signifie que ce sont des interventions d'urgence uniquement, qui doivent être répétées et qui ne sont pas fiables sur le long terme.

Cette route, en fonction d'un revêtement qui date (dernière réfection sur ce tronçon en 1994), se dégrade également sous l'action des fortes pluies ainsi que par le gel et le dégel en période hivernale.

Avec le développement de l'offre du LEB, notamment l'introduction en été 2019 de la cadence au quart d'heure qui n'est pas encore totalement effective sous sa forme ferroviaire, bon nombre de bus TL fréquente cette RC 401 et le trafic poids lourd qui s'intensifie de plus en plus contribue également à l'accélération de la dégradation du revêtement existant.

A l'horizon 2026-2030 et compte tenu du développement souhaité par le LEB avec l'introduction de la cadence 10 ' entre Lausanne et Echallens, notre village devrait voir de grands changements se profiler avec une perspective de mise en souterrain du train en traversée de notre localité qui se dessine.

En fonction de la temporalité de cette évolution ferroviaire, la Municipalité souhaite profiter de ces travaux de réfection de revêtement pour diminuer le bruit généré par le trafic en faveur des habitants bordiers de la RC 401 en traversée de notre commune et garantir un niveau de sécurité adéquat aux usagers de la route pour une dizaine d'années.

Les travaux de modification de l'infrastructure ferroviaire précédemment évoqués nécessiteront, à terme, de revoir complètement les infrastructures routières de la traversée de la route cantonale au sein de notre localité.

Ainsi, l'autorisation sollicitée de réaliser les travaux permettra d'effectuer rapidement au printemps 2020 cette réfection partielle du revêtement qui est impérative du point de vue de la sécurité.

ETUDE , MANDAT

Le Bureau Bonnard&Gardel, Ingénieurs Conseils SA à Lausanne, a été sollicité par la Municipalité afin d'étudier cette réfection de la RC 401 sur le tronçon concerné selon le plan joint en annexe de ce préavis.

Les demandes d'offres ont été envoyées à cinq entreprises de génie civil ainsi que des demandes d'offres pour le marquage routier auprès de deux entreprises spécialistes du domaine.

Une demande de subvention auprès du canton a été envoyée à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) avec un dossier complet des travaux envisagés.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Dans l'hypothèse que l'autorisation d'entreprendre la réfection partielle soit accordée, les travaux de remplacement du revêtement et de marquage devraient être exécutés entre fin avril et mi-mai 2020 en concertation avec le Canton et le LEB.

La durée envisagée pour ces travaux est de trois jours (vendredi soir à lundi matin).

COUTS

• BG Ingénieurs Conseils étude	CHF 12'389.00 HT
• BG Ingénieurs Conseils suivi	CHF 1'500.00 HT
• Implenia SA Génie Civil	CHF 115'154.00 HT
• Signal SA	CHF 14'576.00 HT
• Sécurité ferroviaire	CHF 2'585.00 HT
• Divers et imprévus	CHF 16'285.00 HT

Total : **CHF 162'489.00 HT**

Soit un montant total TTC des honoraires et des travaux nécessaires à cette réfection partielle d'enrobé et de marquage routier qui s'élève à :

CHF 175'000.00 TTC

En fonction de notre demande de subvention selon la loi sur les rénovations de routes cantonales, la DGMR nous a, par réponse écrite du 19 décembre 2019, octroyé une subvention pour cette rénovation partielle de RC 401 en traversée de localité qui s'élève à :

CHF 73'300.00 TTC

Le montant de cette subvention est assujetti, comme cela avait été défini dans l'étude d'assainissement du bruit routier que la Municipalité avait réalisé de concert avec la DGMR en 2014 pour cet axe, à la pose d'un revêtement phono absorbant de dernière génération permettant une réduction conséquente du bruit de trois décibels sur le tronçon concerné.

Comme développé lors de la présentation du préavis du budget 2020 en décembre 2019, la Municipalité souhaite que la dépense estimée à CHF 175'000.- pour cette réfection soit financée via le compte de fonctionnement de l'exercice 2020.

Ce mode de faire permettra que le solde des coûts de ces travaux, après déduction de la subvention cantonale reçue, puisse être compté dans les dépenses thématiques qui rentrent en ligne de compte dans la détermination du calcul de la part de notre commune au financement de la péréquation intercommunale.

C'est sur la base de ces éléments et dans le but d'offrir une sécurité accrue aux usagers de la RC 401 que nous vous présentons la demande d'autorisation de réaliser ces travaux arrêtée à CHF 175'000.- TTC.

Décision

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Etagnières

- ⇒ Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité ;
- ⇒ Vu les rapports des commissions d'Infrastructures et de Gestion-Finances ;
- ⇒ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'autoriser la réalisation de la réfection partielle du revêtement de la route cantonale (RC 401) en traversée de localité d'Etagnières estimée à **CHF 175'000.00.- TTC.**

La dépense sera financée par la trésorerie courante.

Elle figurera dans le compte de fonctionnement du patrimoine administratif au chapitre 430 Réseau routier, compte 430.314.00 : Entretien du réseau routier.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 février 2020 et soumis à l'approbation du Conseil communal du 12 mars 2020.

Au nom de la Municipalité d'Etagnières

Le Syndic

La Secrétaire

P. Favre

E. Thomet

Annexe : plan de situation du tronçon réfectionné

ommune d'Etagnières
rojet de réfection de la couche de roulement
lan de situation

Date	Cess.	Contr.	Visé	Format	Echelle	N° BG
5.06.2019	Prum	Beer	Lau	940 x 297	1:500 / 1:20	100110.01-PG003_d

